



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le cinquième jour du mois de décembre 2016.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Denise Roy
Lynda Poulin
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Patrice Giguère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal 7 novembre 2016
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Modification budget OMH 2016
 - 2.4. Budget OMH 2017
 - 2.5. Avis de motion règlement cours municipale
 - 2.6. Avis de motion règlement d'emprunt glace artificielle
 - 2.7. Avis de motion règlement taxation 2017
 - 2.8. Appel d'offre 2017-01 Asphalte
 - 2.9. Transfert surplus accumulé
 - 2.10. Programme de crédit de taxes foncières agricoles
 - 2.11. Commandites (Opération Nez Rouge, Le Grand défi Desjardins, Brunch bénéfice du temps des fêtes)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport d'urbanisme
 - 3.2. Résolution ondes cellulaires
- 4. Travaux publics**
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention novembre 2016
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
 - 6.1. Restaurant
- 7. Affaires nouvelles**

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Adoption budget 2017: Lundi 12 décembre 2016

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 169-12-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout de point 6.1 Restaurant.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal 7 novembre 2016

Résolution 170-12-2016

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal du 7 novembre soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 171-12-2016

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 30 novembre 2016 au montant de 134 944.86\$.

Adoptée

2.3 Modification budget OMH 2016

Résolution 172-12-2016

ATTENDU QUE la modification du budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation a été approuvée par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE ce budget mentionne l'augmentation des dépenses à 25 327\$ laissant un déficit de 2533\$;

ATTENDU QUE le déficit est absorbé par la Société d'Habitation du Québec à 90%, soit 22 794\$ et par la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne à 10%, soit 2533\$;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà versé 2333\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver la modification du budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté et de s'engager à assumer la quote-part investie dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée

2.4 Budget OMH 2017

Résolution 173-12-2016

ATTENDU QUE le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE ce budget mentionne des revenus de 89 456\$ et des dépenses de 111 637\$ laissant un déficit de 22 181\$;

ATTENDU QUE le déficit est absorbé par la Société d'Habitation du Québec à 90%, soit 19 963\$ et par la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne à 10%, soit 2 218\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté et de s'engager à assumer la quote-part investie dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée

2.5 Avis de motion règlement cours municipale

La conseillère Lynda Poulin donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant l'adhésion à la cours municipale commune de la ville de Saint-Georges pour la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toutes dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

2.6 Avis de motion règlement d'emprunt glace artificielle

Le conseiller Alain St-Hilaire donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant un emprunt représentant la contribution financière de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne dans le projet de glace artificielle et abrogeant toutes dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

2.7 Avis de motion règlement taxation 2017

Le conseiller Mario Boily donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la taxation 2017 dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toutes dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

2.8 Appel d'offre 2017-01 Asphalte

Résolution 174-12-2016

ATTENDU QUE des travaux de pavage sont à faire en 2017;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à paver 1 km du rang Trois Ouest, 1.2 km du rang Huit Est et 1.3 km de la Route 275;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour les travaux de pavage.

Adoptée

2.9 Transfert surplus accumulé

Résolution 175-12-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'affecter un montant de 250 000\$ du surplus accumulé au budget courant considérant les travaux supplémentaires effectués cette année.

Adoptée

2.10 Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Résolution 176-12-2016

ATTENDU l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

ATTENDU l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

ATTENDU QUE 8\$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1\$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15% d'actifs pour 1\$ de revenu selon les régions;

ATTENDU QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

ATTENDU QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

ATTENDU QUE les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

ATTENDU l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

DE fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

Adoptée

2.11 Commandites (Opération Nez Rouge, Le Grand défi Desjardins, Brunch bénéfique du temps des fêtes)

Résolution 177-12-2016

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une commandite de 100\$ à Opération Nez Rouge Beauce-Etchemin;

DE refuser la demande pour Le Grand défi Desjardins;

D'allouer 200\$ au Cercle des fermières de St-Odilon pour leur brunch bénéfique du temps des fêtes.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport d'urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Résolution ondes cellulaires

Résolution 178-12-2016

ATTENDU QUE la technologie cellulaire fait désormais partie de notre vie quotidienne;

ATTENDU QUE l'accès à un lien téléphonique revêt des motifs importants sur le plan de la sécurité;

ATTENDU QUE le développement économique est associé à des réseaux cellulaires fiables étendus;

ATTENDU QUE la disponibilité de la technologie cellulaire s'avère un facteur décisif dans le choix d'un milieu de vie pour un nombre croissant de citoyens;

ATTENDU QUE l'analyse de la performance touristique de la région par Destination Beauce a permis de constater que les coupures de service cellulaire représentent un irritant pour les touristes et compromettent le développement d'entreprises touristiques;

ATTENDU QU'un grand nombre de citoyens ont fait part de difficultés rencontrées en ce qui a trait à la qualité des communications au niveau de la téléphonie cellulaire, que plusieurs d'entre eux ont contacté leur fournisseur à ce sujet et qu'à chaque occasion on leur répond qu'une intervention pourra se faire s'il y a davantage de plaintes d'usagers;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà logé plusieurs plaintes auprès de certains fournisseurs sans suivi, ni réponses de leur part;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander aux entreprises cellulaires de procéder aux mises à jour qui s'imposent à leurs installations desservant la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Adoptée

4. Travaux publics

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention novembre 2016

Résolution 179-12-2016

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de novembre 2016 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Restaurant

Un projet de restaurant est apporté. Un comité est formé et est composé de M. André Labbé, Mme Denise Roy et M. Mario Boily.

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochele.

9.3 Adoption budget 2017: Lundi 12 décembre 2016

La Directrice générale rappelle au conseil que l'adoption du budget se fera lundi le 12 décembre à 19h.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 180-12-2016

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.